

# WHISTLEBLOWING POLICY

---

Français

Whistleblowing Policy

11-12-2025

**Enovation Group B.V.**

**Contact**

+31 (0)88 8 366 366

[whistleblower@enovationgroup.com](mailto:whistleblower@enovationgroup.com)

[www.enovationgroup.com](http://www.enovationgroup.com)

## TABLE DE MATIERES

<b>1 LA PROCEDURE DE WHISTLEBLOWING/ DÉNONCIATION</b>	<b>3</b>
1.1 Qu'est-ce qu'un dénonciateur ?	3
1.2 Quand faites-vous votre rapport ?	3
1.3 Comment faire un rapport ?	4
1.4 Que rapportez-vous ?	4
<b>2 PROTECTION EN TANT QUE WHISTLEBLOWER/ DÉNONCIATEUR EN VERTU DES LOIS PERTINENTES</b>	<b>5</b>

# 1 LA PROCEDURE DE WHISTLEBLOWING / DÉNONCIATION

---

Chez Enovation Group - et toutes ses filiales - nous apprécions et soutenons un environnement de travail sûr et protégé.

Cette politique vous aidera à exprimer vos préoccupations en toute sécurité. Vous y trouverez qui contacter, comment faire un rapport et les protections qui vous sont offertes.

## 1.1 Qu'est-ce qu'un dénonciateur ?

Un dénonciateur est une personne capable de signaler un problème dans n'importe quelle partie de l'entreprise, des filiales, des agents, des clients et des fournisseurs associés au groupe Enovation, qui a été observé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement de travail.

## 1.2 Quand faites-vous votre rapport ?

Chaque fois que vous pensez qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner une faute ou une situation irrégulière, une infraction ou une contravention à la législation de l'UE ou du Commonwealth ou un danger pour le public ou le système financier. Comportement illégal, fraude, blanchiment d'argent, offre ou acceptation d'un pot-de-vin, irrégularités financières, les comportements illégaux, la fraude, le blanchiment d'argent, l'offre ou l'acceptation d'un pot-de-vin, les irrégularités financières, le non-respect ou la violation des exigences légales ou réglementaires, et l'adoption ou la menace d'adoption d'un comportement préjudiciable.

## 1.3 Comment faire un rapport ?

Pensez-vous que vos soupçons peuvent être traités par la direction locale ?

A. Si c'est le cas, veuillez déposer une plainte par le biais de notre canal de plainte habituel à l'adresse suivante : <https://enovationgroup.com/en/complaint-form>.

B. Si non, vous pouvez informer une de personnes suivantes:

Qui	Contact
<b>Les membres du conseil d'administration de notre entreprise</b>	<a href="mailto:whistleblower@enovationgroup.com">whistleblower@enovationgroup.com</a>
• <b>Marcel van der Velden - PDG du groupe Enovation</b>	
<b>Fiduciaire interne</b>	<a href="mailto:legal@enovationgroup.com">legal@enovationgroup.com</a>
• <b>Nairi Mirzaian - Conseillère juridique interne</b>	
<b>Administrateur externe</b>	<a href="mailto:dpo@enovationgroup.com">dpo@enovationgroup.com</a>
• <b>Peter van Schelven - Conseiller juridique externe</b>	

Note 1 : Enovation Group a désigné la conseillère juridique interne de l'entreprise comme mandataire interne.

Note 2 : Enovation Group a désigné Peter van Schelven, conseiller juridique externe, comme mandataire externe.

Étant donné que Enovation Group fait partie de Legrand, il est également possible de signaler tout comportement illégal et/ou contraire à l'éthique via le site internet de Legrand : <https://legrand.signalement.net/?lang=en>.

## 1.4 Que rappez-vous ?

Veuillez fournir des informations aussi détaillées que possible afin que votre rapport puisse faire l'objet d'une enquête approfondie.

Parmi les détails utiles, citons

- la date, l'heure et le lieu ;
- le nom de la ou des personnes impliquées, leur rôle et leur groupe d'affaires ;
- votre relation avec la (les) personne(s) impliquée(s) ;
- la nature générale de votre préoccupation
- comment vous avez pris connaissance du problème
- les témoins éventuels ; et

- toute autre information dont vous disposez pour étayer votre rapport.

## 2 PROTECTION EN TANT QUE WHISTLEBLOWER/ DENONCIATEUR EN VERTU DES LOIS PERTINENTES

---

Tous les whistleblowers/ dénonciateurs seront traités de manière strictement confidentielle et votre identité ne sera pas divulguée sans votre consentement. Toutefois, cela ne peut être garanti et dépendra des obligations légales du groupe Enovation.

Le whistleblower/ dénonciateur recevra un accusé de réception dans les 7 jours ouvrables suivants.

Les informations sur les prochaines étapes seront données dans les 3 mois suivant l'accusé de réception ;

Nous traiterons chaque rapporteur avec le plus grand respect et vous serez protégé par les lois applicables aux whistleblowers/ dénonciateurs.

